

DISTRIBUTION DE CRÉDITS, FABRIQUE DE MALENDETTEMENT

L'enquête

Elle a été réalisée du 14 au 24 janvier 2009 à Orléans et environs, dans 13 distributeurs de crédits dont 6 agences de banques et 7 lieux de vente, ainsi que sur Internet.

Les personnels des agences bancaires visitées ont très bien reçu le consommateur qui a simplement déclaré « j'ai besoin de 2500 € pour financer des travaux, que me proposez-vous ? ». Dans les lieux de vente, il fallait repérer un ensemble lave-linge, lave-vaisselle dont le montant avoisinait 1200 € et s'adresser à un vendeur pour le financement. Compte tenu de ces projets, c'est un crédit affecté ou personnel qui aurait été le plus approprié avec un taux actuel entre 5 et 7%.

Pourtant les résultats de l'enquête sont sans appel.

Dans 4 banques sur 6, les conseillers ont proposé un prêt personnel, et 2 ont orienté le demandeur vers un crédit revolving. Dans les Grandes Surfaces, le crédit revolving a été automatiquement imposé via la carte du magasin. Dans les deux cas, 9 vendeurs sur 13 n'ont donné aucune information claire et lisible sur les caractéristiques du prêt (coût total, taux à long terme...) et 10 sur 13 n'ont pas vérifié la solvabilité de l'emprunteur ni prêté attention aux projets d'achats (une pièce d'identité et un RIB suffisaient).

Pire, sur Internet : 100% des établissements interrogés ont proposé un crédit revolving. « Recevez 4 000€ *(ou plus)* en un seul clic », clame la publicité...

La presse

A la suite de la conférence de presse, rendant compte de ces résultats locaux et des résultats nationaux, les journaux orléanais ont rédigé plusieurs articles et les bénévoles de la commission « crédits », constituée pour l'occasion, ont été interviewés par les radios, télévisions et sites Internet locaux.

Les contacts avec les élus

Les députés et sénateurs du département ont été saisis par un courrier leur demandant de cosigner l'appel pour une réforme du crédit à la consommation qui permettrait aux consommateurs l'accès à un crédit sain.

La conférence

Elle s'est tenue le 30 mars à 18 h au Conseil Régional. Environ 90 personnes étaient présentes.

Au cours de cette réunion, ont été évoqués, entre autres sujets, les positions de l'UFC-Que Choisir. Celle-ci demande une modification de la législation, et dénonce les dérives de la distribution d'argent sans contrôles, qui aboutissent trop souvent aux surendettements.